les avance tous trois d'un grade et leur dit : « Si vous continuez à exécuter mes ordres avec la même exactitude, vous êtes sûrs de votre fortune. » Une autre fois, se trouvant à Cronstadt et voulant se reposer, il donna ordre à la sentinelle de ne laisser entrer personne. Arrive le prince Mentzikoff; accoutumé à entrer librement chez son maître, il trouve mauvais qu'on l'arrête et veut forcer le passage. La sentinelle le repousse. Mentzikoff, indigné, aposte un page avec ordre de l'avertir quand le monarque paraîtra. Ce moment arrivé, le prince porte à son maître les plaintes les plus amères contre le soldat. Pierre fait venir cet homme et lui dit : « Connais-tu ce monsieur-là? — Oui, sire, c'est Mentzikoff. — Est-il vrai que tu as voulu lui donner des coups de crosse, à lui comme à un autre, et pourquoi? — Parce qu'il voulait entrer en dépit des ordres de Votre Majesté. — Fort bien, répond le czar; qu'on apporte ici trois verres d'eau-de-vie. Tenez, Mentzikoff, buvez à la santé de ce brave soldat, que je fais bas officier. » Le favori boit et croit en être quitte. « Encore un verre, Mentzikoff, à la santé de ce bas officier, que je fais premier lieutenant. » Mentzikoff obéit avec chagrin, et pense encore une fois que tout est dit. « Un troisième verre, Mentzikoff, dit alors le czar, à la santé du lieutenant, que je nomme capitaine. Cela fait, allez tout à l'heure habiller et équiper cet homme conformément à son nouveau grade, et ne vous avisez jamais de molester un soldat qui fait son devoir; autrement, ceci (et il lève sa canne) aura le pouvoir de vous apprendre le vôtre. Et vous, dit-il au soldat, vous êtes un brave; exécutez toujours mes ordres et j'aurai soin de vous. »

Cette obéissance passive, cette absence de tout raisonnement est parfois poussée jusqu'à l'absurde. Donnons la parole à la princesse palatine. « Avant que le duc de Roquelaure fût fait duc, un jour qu'il pleuvait très-fort, il dit à son cocher de le conduire au Louvre, où personne ne pouvait entrer en voiture, si ce n'est les ambassadeurs, les princes et les ducs. Lorsqu'il fut à la porte, on lui demanda : « Qu'est-ce? » Il répondit : « C'est un duc. — Quel duc? demanda la sentinelle. — Celui d'Epernon, répondit-il. — Lequel? — Le dernier mort. » Alors on le laissa passer. Afin qu'on ne lui fît pas quelque affaire, il alla droit au roi et lui dit : « Sire, il pleut si fort que je suis entré en carrosse jusqu'à votre degré. » Le roi se fâcha et dit : « Quel est le sot qui vous a laissé entrer? — Encore plus sot que vous ne pouvez penser, sire, car il m'a laissé entrer sous le nom du duc d'Epernon dernier mort. » Cela dissipa la colère du roi et le fit rire de bon cœur. »

Nous avons dit au mot CONSIGNE à quel point le soldat pousse l'obéissance passive. Nous examinerons de plus haut, au mot SOLDAT, une question qui s'impose à l'attention des publicistes. Le soldat, sous le poids d'une *discipline* exagérée, conserve-t-il quelques-uns des sentiments qui font l'homme et le citoyen? Il nous en coûte d'ores et déjà d'avoir à répondre : Non.

Discipline (Conseil de). V. CONSEIL.

DISCIPLINÉ, ÉE (diss-si-pli-né) part. passé du v. Discipliner. Soumis, plié à la discipline : *Un enfant mal* DISCIPLINÉ. *Une armée bien* DISCIPLINÉE. *Un couvent peu* DISCIPLINÉ. *Donnez-moi trente mille hommes bien* DISCIPLINÉS, *et je les préférerai à quatre-vingt mille qui n'ont que de la bravoure.* (Prince Eugène.)

— Instruit de ce qu'il faut faire et dressé à le faire à propos : *Vos amis paraissent peu* DISCIPLINÉS, *seigneur duc; ils ont fait feu avant l'ordre.* (Vitet.)

— Corrigé à coups de discipline : *Un moine rudement* DISCIPLINÉ.

— s. m. Soldat faisant partie d'une compagnie de discipline : *Je te le répète : tu finiras par aller aux* DISCIPLINÉS, *et, qui sait? peut-être aux zéphyrs.* (A. Gandon.)

DISCIPLINER v. a. ou tr. (diss-si-pli-né — rad. *discipline*). Former, dresser à la discipline : DISCIPLINER *une armée.* DISCIPLINER *un collége.* DISCIPLINER *un couvent.* ‖ Rendre docile par l'emploi de moyens énergiques : DISCIPLINER *un enfant.* DISCIPLINER *un animal.*

— Plier des objets purement matériels à des lois auxquelles on les soumet pour leur faire produire certains effets : *On est parvenu à* DISCIPLINER *la vapeur. L'homme ne produit pas la force, il ne la multiplie même pas, mais il la dirige, la gouverne et la* DISCIPLINE. *Pour la clarinette, M. Bœhm, de Munich, a eu les honneurs du concours; il est parvenu, assurent les juges, à* DISCIPLINER *cet instrument rebelle, et cela, au point de rendre infaillible la justesse de ses intonations.* (L. Reybaud.)

— Par ext. Régler, mettre de l'ordre dans : DISCIPLINER *sa maison.* DISCIPLINER *son travail, c'est le doubler. L'économie sociale a pour but de créer d'abord et ensuite de* DISCIPLINER *la production.*

— Appliquer des coups de discipline à : DISCIPLINER *jusqu'au sang un religieux indocile.* ‖ Châtier : *Défendre et appuyer le pouvoir absolu, c'est fournir le fouet pour se faire* DISCIPLINER. *Les gouvernements sont les fléaux de Dieu, établis pour* DISCIPLINER *le monde.* (Proudh.)

— Fig. Plier, soumettre, assujettir : *Il est plus facile de dompter les corps que de* DISCIPLINER *les esprits. Je n'ai jamais pu* DISCIPLINER *mon âme à la servitude, quelque adoucie qu'elle fût par l'amitié, par la faveur de mes maîtres, par la popularité bienveillante dont mes condisciples m'entouraient au collége.* (Lamart.)

Se discipliner v. pr. Etre discipliné : *Les hommes* SE DISCIPLINENT *moins facilement que les animaux.* ‖ Devenir discipliné, prendre des habitudes de discipline : *Ce collége commence à* SE DISCIPLINER. *L'armée des noirs grossit sous les murs du Cap; ils s'y* DISCIPLINÈRENT *à l'abri d'un camp fortifié.* (Lamart.)

— Se soumettre avec docilité, se plier : *L'homme* SE DISCIPLINE, *s'encadre et se case aisément.* (St-Marc Girard.)

— S'appliquer des coups de discipline : *Lacordaire* SE DISCIPLINAIT *jusqu'au sang.*

— Réciproq. Se donner l'un à l'autre des coups de discipline : *Il est des religieux qui* SE DISCIPLINENT *eux-mêmes avec discrétion; il en est qui* SE DISCIPLINENT *mutuellement à discrétion.*

DISCITE JUSTITIAM MONITI ET NON TEMNERE DIVOS, *Apprenez à connaître la justice et à ne pas mépriser les dieux.* (Virgile, *Enéide*.) Phlégias, roi de Béotie, ayant pillé le temple de Delphes, fut précipité par Apollon dans les enfers, et condamné à répéter sans cesse à haute voix cet avertissement : *Discite justitiam...*

Quelques critiques ont trouvé cette belle maxime déplacée dans le Tartare, les malheureux condamnés à des supplices éternels n'ayant plus besoin d'avertissements salutaires, puisqu'ils ne peuvent plus en profiter. Scarron dit plaisamment, dans son *Virgile travesti* :

Cette sentence est bonne et belle ;
Mais en enfer à quoi sert-elle?

On peut répondre que, dans toutes les religions, le tableau des peines et des récompenses de l'autre vie est une leçon présentée aux hommes.

Ce vers de Virgile est souvent rappelé en littérature :

« Voilà près de quarante ans que Babeuf est mort, et son parti est vivant, parce qu'au fond des extravagances mêmes de Babeuf, il y a des vérités qu'aucun gouvernement n'a daigné reconnaître et qui ne mourront jamais. On ne tue pas une vérité comme un homme : *Discite justitiam moniti.* »

CH. NODIER.

« Les tapages de M. Verdi ont fatigué et usé les échos. De cet aveuglement étrange, l'Italie ne peut tarder à être punie par la surdité. Que la France se tienne pour avertie :

Discite justitiam et non temnere divos.

» Apprenez à avoir l'oreille juste et à ne pas dédaigner les vrais dieux de la musique. »

ALPH. KARR.

« Ne voyez-vous donc pas que vos exécutions publiques se font en tapinois? Ne voyez-vous donc pas que vous vous cachez? que vous avez peur et honte de votre œuvre? que vous balbutiez ridiculement votre *discite justitiam moniti?* qu'au fond, vous êtes ébranlés, interdits, inquiets, peu certains d'avoir raison, gagnés par le doute général, coupant des têtes par routine, sans trop savoir ce que vous faites? »

VICTOR HUGO.

DISCO ou **DISKO**, île de la mer de Baffin, sur la côte N.-O. du Groënland, par 69° 11'-70° 50' de lat. et 54°-56° de long. O. Cette île fait partie des possessions danoises. La station principale est Godhavn. Pêche très-productive.

DISCOBOLE adj. m. (di-sko-bo-le — du gr. *diskos*, disque; *ballô*, je lance). Antiq. Se disait des athlètes qui, dans les jeux, s'exerçaient à lancer un disque le plus loin possible.

— s. m. Athlète qui disputait le prix du disque : *Mais ce n'est plus ce robuste athlète, ce lutteur antique qui, semblable au* DISCOBOLE, *lançait dans l'arène, avec la rapidité de la foudre, un argument à deux tranchants.* (G. Sand.) *En Grèce, l'homme du Nord, aux proportions remarquables, eût été* DISCOBOLE *ou lutteur.* (L. Gozlan.)

— Ichthyol. Dont les nageoires ventrales se réunissent sous la gorge en disque arrondi.

— s. m. pl. Famille de malacoptérygiens subbrachiens qui offrent ce caractère.

— Encycl. Antiq. Dans les jeux de la Grèce, et surtout aux jeux Olympiques, le prix du disque était très-recherché. Ce jeu remontait à la plus haute antiquité, et Homère nous montre les Myrmidons d'Achille et les amants de Pénélope s'y livrant dans leurs loisirs. Les Grecs en avaient fait un exercice militaire pour occuper les soldats et les fortifier ; les Romains le leur empruntèrent et le mirent volontiers au nombre de leurs exercices du Champ de Mars. Les poses variées que prenait le corps dans cette espèce de lutte fournirent des sujets d'études aux artistes de l'antiquité, et nous trouvons dans les monuments beaucoup de figures de *discoboles*. La plus remarquable de ces œuvres était la célèbre statue de Myron, dont on possède une copie au musée britannique. Un passage de la *Thébaïde* de Stace, où est décrite une lutte entre deux *discoboles* (VI, 646-721), énumère d'une façon très-précise toutes les poses particulières qu'on remarque dans cette statue. Le *discobole* examine d'abord son disque pour savoir quel côté offrira à ses doigts la prise la plus sûre, quel autre posera le mieux sur son bras : *Quod latus in digitos, mediæ quod certius ulnæ conveniat;* il lève le bras droit chargé du disque, *Erigit assuetum dextræ gestamen et alte sustentat;* il abaisse et plie les deux genoux et brandit le disque au-dessus du niveau général de son corps : *Humique pressus utroque genu, collecto sanguine, discum ipse super sese rotat;* enfin, il lance la masse en brandissant son bras qu'il abaisse, et lui donne une double force par la résistance en sens contraire, qui vient de ce que le corps courbé se relève au moment où le bras descend : *Athenæ lubrica massæ pondera vix, toto curvatus corpore, juxta dejicit.*

— Ichthyol. Cette famille de poissons malacoptérygiens comprend des espèces qui ont les ouïes ordinairement peu fendues, les nageoires pectorales situées sous la gorge, les ventrales réunies à leur base par une membrane discoïde; le corps, lisse et sans écailles, est couvert d'une matière visqueuse. A l'aide de leurs nageoires ventrales, ces poissons se cramponnent aux rochers, aux corps sous-marins ou au fond des mers; pour se soustraire plus facilement aux poursuites de leurs ennemis, comme aussi pour mieux guetter leur proie, ils se cachent ordinairement sous les saillies des rochers. La famille des *discoboles* comprend les genres cycloptère, lépadogastre, échénéis et quelques autres moins importants.

Discobole lançant le disque, ou **Discobole en action**, statue antique, au palais Massimi, à Rome. Le corps incliné et appuyé sur la jambe droite placée en avant, le *discobole* porte la main gauche sur le genou droit et élève en arrière, plus haut que la tête, la main droite qui tient le disque. Cette attitude a été imaginée pour donner au disque la plus forte impulsion possible. Ce n'était qu'après avoir balancé le bras plusieurs fois et lui avoir fait décrire plusieurs tours, presque circulairement, que le *discobole* lâchait le disque, qui partait en sifflant. En même temps qu'il ramenait ainsi une dernière fois le bras droit en avant, il retirait la main gauche, et son corps se redressait vivement comme la corde d'un arc détendu.

On a vu dans cette figure une copie du *Discobole* en bronze de Myron, ouvrage célèbre dans l'antiquité, et dont Quintilien a vanté l'attitude énergiquement contournée et le beau modelé : *Quid tam distortum atque elaboratum quam ille Discobolus Myronis?* La statue du palais Massimi a été découverte à la villa Negroni, sur l'Esquilin, et publiée quelque temps après, en 1784, par Guattani. Il existe d'autres répétitions, mais qui sont inférieures. Une des meilleures et des plus connues est celle qui est placée au Vatican, dans la salle de la Biga : elle a été trouvée à Tivoli, dans la villa Adriana. Apportée à Paris en 1797, elle a été rendue en 1815. Elle a été gravée par Perée dans le *Musée français*, par Reveil dans la *Galerie des arts et de l'histoire, etc.* Sur le tronc d'arbre auquel s'appuie le corps, on lit cette signature : ΜΥΡΩΝ ΕΠΟΙΕΙ ; mais cette indication est l'œuvre d'un restaurateur moderne. Au *British museum*, de Londres, se trouve une autre répétition fort bien conservée; la figure diffère de celle du palais Massimi, en ce qu'elle tourne la tête à droite; il y a dans les jambes une différence de pose correspondante. Visconti a signalé une quatrième reproduction dans une statue du musée des Offices, qui avait été prise jusqu'alors pour une figure de Niobide. On a cru voir encore les restes d'une autre copie dans un fragment de statue de marbre pentélique qui se voit à Mantoue. « Ces copies, plus ou moins infidèles ou mutilées, a dit Eméric David, ne permettent d'apprécier avec exactitude ni les beautés, ni les défauts de l'original. Néanmoins, la vérité de l'attitude et la vie même des chairs annoncent un art supérieur à celui de l'école d'Egine. Les muscles soutenus et animés, moelleux et fermes, décèlent une main déjà très-habile à exprimer le feu du modèle vivant, et un goût très-exercé à reconnaître dans la nature les éléments de la grandeur. » Le même écrivain rappelle que Philostrate a fait une description très-animée d'une peinture représentant le jeune Hyacinthe sur le point de lancer le disque dans le jeu fatal où il perdit la vie : « La cuisse droite, fortement inclinée, portait le poids du corps. Le torse et la tête se penchaient en avant. La jambe gauche, en l'air et en arrière, suivait le mouvement du bras droit. Le visage se tournait vers la hanche droite. Le corps, par l'action des reins et du jarret, allait se relever, et, en sautant, chasser le disque de toute sa force. » Apollon était dans la même attitude. Hyacinthe était beau comme Apollon. Son talon était fin; sa jambe légère annonçait sa rapidité à la course; les contours de sa cuisse frappaient la vue, malgré la noblesse de ses autres membres; sa poitrine renfermait un grand volume d'air; on reconnaissait, dit l'auteur grec, la beauté parfaite de ses os. C'est d'après les indications fournies par cette description qu'ont été restaurées les diverses figures de *discoboles* dont nous avons parlé.

Discobole méditant sur la manière de lancer le disque ou **Discobole en repos**, statue antique de marbre pentélique; musée du Louvre. Cette figure passe pour être la copie d'une statue de bronze du sculpteur grec Naucydès (vers la 88e olympiade), ouvrage célèbre dans l'antiquité. Elle représente un *discobole* avançant le pied droit et semblant mesurer de l'œil l'espace qu'il veut faire parcourir à son disque, qu'il tient encore de la main gauche, afin de ne pas fatiguer prématurément le bras droit, avec lequel il doit le lancer. « Quoique, à la simplicité de sa nature et au peu de choix de quelques détails, cette naïve figure paraisse une statue iconique, c'est-à-dire un portrait, la vérité de l'attitude, dit Eméric David, la fermeté et la souplesse des formes, doivent nous donner une haute idée de cette sculpture athlétique où s'illustrèrent particulièrement les savantes écoles instruites par Myron et par Polyclète. » Trouvée à trois lieues de Rome, sur la voie Appienne, cette statue fut acquise par le pape Pie VI et placée au musée du Vatican; elle a été apportée en France par Napoléon Ier. La tête, le disque et une partie de la main gauche sont antiques, mais proviennent d'une autre statue. Les bras presque entiers et la jambe gauche sont modernes.

Il existe plusieurs autres répétitions antiques de la statue de Naucydès : l'une, qui se voit au musée Pio-Clémentin (Vatican), a été trouvée par Gavin Hamilton, sur la voie Appienne, à Colombaro, lieu où l'on croit que l'empereur Gallien avait une villa; elle est dans un bel état de conservation; Visconti a pensé d'abord que la tête était celle de la statue, mais il a reconnu depuis qu'elle provenait d'une autre figure semblable.

Le musée de Naples possède deux statues de bronze trouvées à Portici, en 1754; elles sont entièrement semblables et se faisaient sans doute pendant. Le *discobole* vient de lancer son disque; le corps penché en avant, les bras tendus, les yeux fixes, il semble en suivre la marche rapide et vouloir la hâter par son propre mouvement et ses regards. Quelques archéologues ont cru reconnaître dans ces statues deux lutteurs au moment de se saisir.

Discobole, statue de bronze, par J.-B. Deschamps. Le jeune athlète s'incline pour ramasser son disque, et ce mouvement met en relief la musculature de ses épaules et de son dos. C'est une nature jeune, élégante et vigoureuse, où le style antique se mêle dans une heureuse proportion à l'étude du modèle vivant. Cette statue, dernière œuvre d'un jeune prix de Rome qui donnait les plus grandes espérances, a été exposée au Salon de 1868. « En dehors du sentiment qu'inspire la mort prématurée de l'auteur, a dit Th. Gautier, le *Discobole* de M. Deschamps est une statue d'un heureux jet, d'un travail savant, et il fallait bien peu de temps à l'élève pour devenir maître. » Cette statue appartient à l'Etat.

DISCOCYMATIEN, IENNE adj. (di-sko-si-ma-tiain, iè-ne — du gr. *diskos*, disque; *kumation*, cymation). Bot. Pourvu d'une membrane proligère.

— s. m. pl. Tribu de lichens à membrane proligère.

DISCOÏDAL, ALE adj. (di-sko-i-dal, a-le — du gr. *diskos*, disque; *eidos*, aspect). Qui ressemble à un disque : *Dans l'hypothèse d'un fleuve océan, anneau liquide passé autour de la terre plane et* DISCOÏDALE, *le retour s'opère par le levant.* (Val. Parisot.)

DISCOÏDE adj. (di-sko-i-de — du gr. *diskos*, disque; *eidos*, aspect). Hist. nat. Qui a la forme d'un disque.

— Zool. *Animal discoïde*, Animal aplati en forme de disque, ou qui porte sur le front un disque coloré.

— Moll. *Coquilles discoïdes*, Coquilles univalves dont les spires s'enroulent dans un même plan, comme chez les ammonites et les nautiles.

— Bot. Qui a deux faces planes parallèles et un bord circulaire : *Graines* DISCOÏDES. *Fruits* DISCOÏDES. *Agarics* DISCOÏDES.

— s. m. pl. Famille de lichens dont les apothécies sont en forme de scutelles munies d'un rebord qui forme la fronde.

— s. m. Archit. Ornement en forme de disque : *Il y a, dans la grande nef de la cathédrale de Bayeux, des* DISCOÏDES *fort curieux, placés les uns au-dessus des autres, de manière à ne laisser voir qu'un tiers de leur surface, avec un fleuron au centre.* (Lévy.)

DISCOÏDÉ, ÉE adj. (di-sko-i-dé — du gr. *diskos*, disque; *eidos*, aspect). Hist. nat. Qui a la forme d'un disque.

— Bot. *Plantes discoïdées*, Synanthérées chez lesquelles la calathide n'est ni radiée ni radiatiforme, mais petite, déprimée ou planiuscule au sommet, composée de deux fleurs courtes, droites, parallèles, entassées.

DISCOÏDO-RADIÉ, ÉE adj. (di-sko-i-do-radi-é — de *discoïdé* et *radié*). Bot. Se dit des synanthérées munies de deux couronnes, dont l'intérieure est irradiante et l'extérieure radiante.

DISCOLORE adj. (di-sko-lo-re — du préf. *dis*, et du lat. *color*, couleur). Qui a deux couleurs. ‖ On dit mieux BICOLORE.

— Bot. Qui a deux faces de couleurs différentes : *Feuille* DISCOLORE.

DISCONTINU, UE adj. (di-skon-ti-nu — du préf. *dis*, et de *continu*). Qui n'est pas continu, qui offre des interruptions.

— Minér. Qualification donnée par Haüy à des variétés de minéraux dont le signe est composé d'exposants formant une progression à laquelle il manque un terme pour être continue : *Chaux sulfatée* DISCONTINUE.

DISCONTINUATION s. f. (di-skon-ti-nu-a-si-on — du préf. *dis*, et de *continuation*). Cessation, interruption, suspension, défaut de continuité dans l'état ou l'action : DISCONTINUATION *des études, des travaux, des recherches, des poursuites. La vraie postérité de Jésus-Christ va sans* DISCONTINUATION. (Boss.)

DISCONTINUÉ, ÉE (di-skon-ti-nu-é) part. passé du v. Discontinuer : *Travaux* DISCONTINUÉS. *Recherches* DISCONTINUÉES. *Entreprise* DISCONTINUÉE. *Au ciel, l'amour n'est jamais* DISCONTINUÉ. (Boss.)

DISCONTINUER v. a. ou tr. (di-skon-ti-nu-é — du préf. *dis*, et de *continuer*. Prend un tréma sur l'*i* aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous discontinuïons, que vous discontinuïez*). Interrompre, suspendre, cesser, ne pas continuer : DISCONTINUER *un travail commencé.* DISCONTINUER *de travailler, d'étudier, de boire, de parler. Callisthène ayant été condamné, Lysimaque ne* DISCONTINUA *pas pour cela de venir le voir.* (Rollin.)

— Absol. Cesser de faire ce qu'on faisait : *Je* DISCONTINUE, *pour lire une lettre qu'on m'apporte en ce moment.* (Boss.)

— v. n. ou intr. Cesser d'être, de se faire, d'agir : *La fièvre du malade n'A pas* DISCONTINUÉ. *La publication de cet ouvrage* A DISCONTINUÉ. *Dieu tient ses décrets cachés, de peur que nos prières ne* DISCONTINUENT. (Boss.)

Se discontinuer v. pr. Etre discontinué : *Cette affaire ne peut* SE DISCONTINUER *sans inconvénient.*

— **Syn. Discontinuer, cesser, finir.** V. CESSER.

DISCONTINUITÉ s. f. (di-skon-ti-nu-i-té — rad. *discontinu*). Néol. Cessation, interruption : *Travailler sans* DISCONTINUITÉ.

DISCONVENABLE adj. (di-skon-ve-na-ble — du préf. *dis*, et de *convenable*). Qui ne convient pas, qui n'est pas convenable : *Façon de parler* DISCONVENABLE. ‖ Peu usité.

DISCONVENABLEMENT adv. (di-skon-ve-na-ble-man — rad. *disconvenable*). D'une façon qui n'est pas convenable, qui ne convient pas : *Parler* DISCONVENABLEMENT. ‖ Peu usité.

DISCONVENANCE s. f. (di-skon-ve-nan-se — du préf. *dis*, et de *convenance*). Disproportion, défaut de cette analogie qui produit l'ordre ou l'accord : *Il y a, entre ces deux époux,* DISCONVENANCE *d'âge et de caractère. Toute la nature est pleine de convenances et de* DISCONVENANCES, *de proportions et de disproportions.* (Boss.) ‖ Différence, défaut de cette analogie qui produit le rapport de similitude : *Nous avons présumé, par les* DISCONVENANCES *qui se trouvent entre ces deux animaux, qu'ils étaient d'espèces différentes.* (Buff.) ‖ Vice de ce qui n'est pas approprié : *La captivité abrége moins la vie de l'éléphant que la* DISCONVENANCE *du climat.* (Buff.) ‖ Désaccord : *Parmi les honnêtes gens, les rapports augmentent avec les années; pour les gens vicieux, les* DISCONVENANCES *augmentent.* (Mme Necker.)

— Gramm. *Disconvenance de mots*, Défaut de convenance, d'analogie entre les termes employés dans une même proposition. On cite ordinairement, comme exemple de disconvenance, ce vers de Malherbe :

Prends ta *foudre*, Louis, et va comme un *lion*...

Il offre, en effet, un défaut d'analogie choquant entre les mots *foudre* et *lion*, les *lions* n'ayant pas accoutumé d'attaquer avec la *foudre*. L'observation est juste pour cet exemple, mais on devra s'abstenir de la généraliser avec une rigueur qui deviendrait facilement outrée. ‖ *Disconvenance de construction*, Défaut de rapport convenable entre les divers membres ou les diverses propositions d'une phrase. Par exemple, la conjonction *ni* employée dans une phrase subordonnée affirmative donne lieu à une disconvenance. Ainsi l'on ne devra pas dire : *J'empêcherai qu'il vous voie* NI *qu'il vous parle.* Il y a encore disconvenance lorsque le verbe de la proposition subordonnée n'est pas au même temps que celui de la proposition principale, si le sens exige cette identité de temps. Exemple : *Si vous* ÉTIEZ VENU *hier, je vous* PRÉSENTAIS *au ministre.*

— Rhétor. *Disconvenance de style*, Défaut de convenance entre le sujet que l'on traite et le style que l'on emploie : *Le style bas dans un sujet élevé, le style noble dans un sujet familier, sont des* DISCONVENANCES DE STYLE.

— **Antonymes.** Compatibilité, convenance.

DISCONVENIR v. n. ou intr. (di-skon-ve-nir — du préf. *dis*, et de *convenir*. Pour la conjug., v. VENIR). Ne pas concorder, ne pas s'accorder, ne pas convenir : *On voit paraître et se répandre dans l'univers des hommes qui* DISCONVIENNENT *d'avec tous les autres sur les principes les plus communs.* (Fonten.) ‖ Peu usité.

— Ne pas reconnaître, ne pas avouer, ne pas accorder : *On ne peut en* DISCONVENIR. *Je ne* DISCONVIENS *pas de mes torts. Pouvez-vous en* DISCONVENIR? *Je ne* DISCONVIENS *pas de l'avoir dit. Je ne* DISCONVIENS *pas qu'il ne m'ait averti ou qu'il m'ait averti. Je ne* DISCONVIENS *pas qu'on ne puisse faire quelques objections contre Sophocle.* (Volt.) *On ne peut* DISCONVENIR *que si l'homme est petit dans le monde matériel, il est bien grand dans le monde des idées.* (Arago.)

Se disconvenir v. pr. Ne pas convenir l'un à l'autre, ne pouvoir s'accorder : *Nos humeurs* SE DISCONVIENNENT. *Les bons et les méchants* SE DISCONVIENNENT *et doivent s'éviter.* (Boiste.)

DISCOPHORE adj. (di-sko-fo-re — du gr. *diskos*, disque; *pherô*, je porte). Qui porte un disque, qui est muni d'un disque.

— Annél. Qui a un renflement céphalique en forme de disque : *Tétrarhynque* DISCOPHORE.

— Acal. Qui est muni d'un seul organe natatoire en forme de disque.

— s. m. pl. Ordre d'acalèphes qui offrent ce caractère.

DISCOPORE s. m. (di-sko-po-re — du gr. *diskos*, disque, et de *pore*). Zooph. Genre de polypiers intermédiaires entre les tubulipores, les cellépores et les flustres.

DISCORD adj. m. (di-skor — lat. *discors*, même sens). Se dit d'un instrument qui n'est point d'accord : *Chère cousine, dit-il, votre piano est tout à fait* DISCORD; *si monsieur avait le temps d'y passer une heure, nous pourrions faire de la musique ce soir.* (G. Sand.)

— Par ext. Qui manque d'harmonie, de convenance, d'accord entre les parties : *Le jeune magistrat fut surpris de la sécheresse et de la froide solennité qui régnaient dans ses appartements : il n'y aperçut rien de gracieux; tout y était* DISCORD, *rien ne récréait les yeux.* (Balz.)

— Fig. Incohérent, inconséquent : *Esprit* DISCORD. *Mon caractère était encore flottant, variable et* DISCORD. (Marmontel.)

— s. m. Désaccord, discorde, désunion :

Çà, ma reine, épousons, malgré notre *discord*.
REGNARD.

Je ne suis point ami des *discords* populaires.
A. GUIRAUD.

Dans nos *discords* j'ai fait plus d'un naufrage,
Sans fuir jamais la France et son doux ciel.
BÉRANGER.

Le cri de la patrie, étouffant les *discords*,
Doit contre l'étranger unir tous nos efforts.
A. GUIRAUD.

Il fallait entre vous mettre un plus grand espace,
Et que le ciel vous mît, pour finir vos *discords*,
L'un parmi les vivants, l'autre parmi les morts.
RACINE.

‖ Mot vieilli.

— **Syn. Discord, discordant.** Ces deux mots, en musique, ne s'emploient pas de la même manière; ils indiquent tous deux l'état de discordance dans lequel se trouvent un ou plusieurs instruments, lorsque les sons de ces instruments n'ont pas entre eux un rapport parfait d'intonation, mais le premier s'applique uniquement aux instruments et même marque plus particulièrement l'état passif : un piano, un violon *discord*, c'est-à-dire mal accordé, tandis que l'autre s'étend aux voix. On dira donc un piano *discord*, et non pas *discordant*, mais on dira, surtout au pluriel, des voix *discordantes*, des instruments *discordants*, c'est-à-dire qui ne sont pas d'accord entre eux.

DISCORDAMMENT adv. (di-skor-da-man — rad. *discordant*). Sans ordre, d'une façon discordante : *A l'adventure ai-je quelque obligation particulière à ne dire qu'à demi, à dire confusément, à dire* DISCORDAMMENT. (Montaigne.) ‖ Vieux mot.

DISCORDANCE s. f. (di-skor-dan-se — rad. *discordant*). Défaut d'accord entre les sons : *La* DISCORDANCE *de deux instruments.*

— Par anal. Défaut de proportion, de convenance, d'ensemble, d'accord entre les parties : *La* DISCORDANCE *des couleurs. La* DISCORDANCE *des membres d'une statue, des parties d'un édifice, des lignes d'un tableau. La* DISCORDANCE *des rouages d'une machine. C'est la* DISCORDANCE *des systèmes nerveux qui détermine l'antipathie et la haine; c'est leur inaction qui cause l'indifférence.* (Virey.)

— Fig. Défaut d'harmonie; mésintelligence, discord : *Les* DISCORDANCES *égarent l'imagination et rebutent les affections.* (Senancour.)

DISCORDANT (di-skor-dan) part. prés. du v. Discorder : *Des propositions* DISCORDANT *entre elles.*

DISCORDANT, ANTE adj. (di-skor-dan, an-te — rad. *discorder*). Dont les sons discordent, ne sont pas d'accord : *Instruments* DISCORDANTS. ‖ Faux, qui manque de justesse, en parlant d'un son : *Voix* DISCORDANTE. *Cris* DISCORDANTS. *Sons* DISCORDANTS.

— Par anal. Qui manque d'harmonie : *Vers* DISCORDANTS. *Phrases* DISCORDANTES.

— Par ext. Qui manque d'ensemble, d'accord dans ses diverses parties : *Des ornements* DISCORDANTS. *Des constructions* DISCORDANTES. *Des couleurs* DISCORDANTES. *Des lignes* DISCORDANTES. ‖ Qui manque d'ordre et d'unité : *Un plan* DISCORDANT. *La législation politique de Rome fut tout entière l'ouvrage* DISCORDANT *et compliqué de l'homme.* (De Bonald.)

— Fig. Qui ne s'accorde point, qui ne s'harmonise point : *Caractères* DISCORDANTS. *Humeurs* DISCORDANTES. *L'homme est un amas de contradictions et de volontés* DISCORDANTES. (J. de Maistre.) ‖ Incohérent, inconséquent : *Il n'y a rien de plus sociable que l'homme par sa nature, ni rien de plus* DISCORDANT *et de plus contredisant par son vice.* (J.-J. Rouss.)

— Géol. *Stratification discordante*, Celle dans laquelle les couches d'une formation recouvrent celles de la formation sous-jacente, sans que les plans de stratification soient parallèles.

DISCORDE s. f. (di-skor-de — lat. *discordia;* du préf. *dis*, et de *cor*, *cordis*, cœur). Division, dissension, querelles produites par une opposition d'intérêts ou de sentiments : *Semer la* DISCORDE. *Fomenter la* DISCORDE. *Allumer la* DISCORDE. *Apaiser, étouffer la* DISCORDE. *Les époux parcourent une route ardue : l'union les soutient, la* DISCORDE *les fait tomber.* (Boiste.) *Solon voulait que, lors des* DISCORDES *civiles, chaque citoyen se prononçât pour un parti.* (P. Leroux.) *Les* DISCORDES *chrétiennes surpassèrent les haines de l'idolâtrie.* (Proudh.)

La *discorde* est partout, et le public s'en raille;
On se hait au Parnasse encor plus qu'à Versaille.
VOLTAIRE.

— Poétiq. *Pomme de discorde*, Sujet de division, de querelle, de dissension, par allusion à la pomme d'or que la Discorde jeta sur la table des convives, aux noces de Thétis et de Pélée, où, seule d'entre les déesses, elle n'avait pas été invitée : *Une place vacante est toujours une* POMME DE DISCORDE.

— Jeux. Au jeu de l'hombre, Réunion des quatre rois dans la même main.

— **Epithètes.** Longue, incessante, continuelle, interminable, séditieuse, tumultueuse, ruineuse, cruelle, sanglante, horrible, affreuse, effroyable, épouvantable, funeste, fatale, importune, intestine, civile, impie, sacrilége, naissante, renaissante, éveillée, réveillée, excitée, allumée, engendrée, soulevée, entretenue, nourrie, aigrie, envenimée, apaisée, étouffée, éteinte.

— **Antonymes.** Accord, bonne amitié, concert, concorde, entente, harmonie, bonne intelligence, sympathie, unanimité, union.

— **All. litt. La discorde est au camp d'Agramant.** V. AGRAMANT.

Discorde (LA PREMIÈRE), tableau de M. Bouguereau; Salon de 1861. La première discorde ne date pas d'aujourd'hui; le monde était bien jeune quand elle s'est manifestée; il a suffi pour cela de deux frères, et la querelle n'est pas encore apaisée. M. Bouguereau a voulu montrer les premiers symptômes d'aversion que Caïn témoigna à Abel; il s'en est acquitté d'une façon aussi ingénieuse que simple, suivant M. Th. Gautier, à qui nous ne pouvons mieux faire que d'emprunter la description du tableau. Le petit Caïn s'est disputé avec Abel, réfugié dans le giron d'Eve, qui essaye vainement de les réconcilier. Caïn, opiniâtre, rancunier, jaloux, roule déjà des yeux farouches. Une colère boudeuse abaisse le coin de ses lèvres, et, dans les crispations de son front bas, s'ébauche le signe fatal dont toute sa race sera marquée. Abel se pelotonne sous l'aile maternelle, gracieux, caressant; son chagrin ne se trahit que par des sanglots, et il ne demande pas mieux que de pardonner à son frère. Eve, tout en pressant l'enfant bien-aimé contre son cœur, tâche d'y ramener l'autre. Elle penche la tête et sur ses joues coulent des larmes silencieuses. Dans son prophétique instinct de mère, elle pressent les inimitiés qui déchireront les peuples à naître, dont la première famille est le rudiment. « Cette haine de Caïn pour Abel, dit Th. Gautier, renferme un mythe profond. Elle représente le duel des déshérités contre les favorisés. Il y a dans la distribution du bonheur et du malheur un mystère insondable. Pourquoi la fumée du sacrifice d'Abel monte-t-elle droite et acceptée vers les cieux, tandis qu'un tourbillon rabat la flamme sur l'autel de Caïn? Pourquoi à l'un la beauté, l'amour, et, pour tout travail, la garde indolente des troupeaux, et à l'autre la déformation du labeur forcé, les morsures du soleil et le maigre produit d'une terre avare?... » Passant à l'examen de l'œuvre de M. Bouguereau, l'éminent critique s'exprime ainsi : « L'artiste a donné à la figure d'Eve une beauté grandiose et puissante qui réalise l'idée qu'on se forme de la femme modelée directement par le pouce de Dieu, ce sculpteur encore plus grand que Phidias et Michel-Ange. Mais, en la faisant forte, il l'a faite aussi gracieuse. Eve devait posséder l'*éternel féminin*, cet élément d'irrésistible séduction qui fit désobéir Adam à Jéhovah, et nous ferma pour toujours le paradis terrestre. La toile de M. Bouguereau ne laisserait rien à désirer, si le peintre, pour obtenir l'harmonie, n'avait trop sacrifié les diversités de ton. La peau de bête qui couvre à demi Eve ne diffère pas assez des chairs, et les plantes, très-bien exécutées d'ailleurs, qui remplissent le fond, gagneraient à être d'un vert plus franc. Leurs nuances rousses se rapprochent trop de la gamme blonde des nus. » Suivant M. Maxime Du Camp, « l'aspect du tableau n'est point agréable; la composition en boule offre aux yeux un paquet de chairs qui n'a rien de ragoûtant; la tête d'Eve est belle et d'une grande pureté de lignes, mais à voir cette femme si fraîche, si potelée, — Béranger aurait dit : si dodue, — on croirait volontiers qu'elle jouit encore des joies tranquilles du paradis, car rien ne montre en elle qu'elle ait été ravagée par le dur labeur de la terre. » La *Première discorde* appartient à un cercle de Limoges.

DISCORDE, déesse malfaisante à laquelle on attribuait non-seulement les guerres qui divisent les peuples, mais aussi les querelles entre les particuliers, les dissensions dans les familles et les brouilleries dans les ménages. Homère la représente comme messagère de Jupiter. Selon Hésiode, elle était fille de la Nuit, et mère de la Misère, de la Famine, des Batailles, des Combats, du Meurtre, de la Querelle, du Mensonge, etc. Virgile la donne comme compagne à Mars, à Bellone et aux Furies. Jupiter l'exila du ciel, parce qu'elle ne cessait d'en brouiller les habitants. On la représente les cheveux épars, hérissés de serpents, la bouche écumante, les yeux enflammés. D'une main elle porte un flambeau et de l'autre un poignard; elle ne respire que la fureur et les combats.

Après avoir été exilée du ciel, furieuse de n'avoir pas été invitée aux noces de Pélée et de Thétis, elle lança dans la salle du festin cette pomme qui est un de ses attributs, et sur laquelle elle avait tracé ces mots : « A la plus belle, » pomme que Pâris, pris pour juge par Junon, Minerve et Vénus, présentes au festin, adjugea à la dernière, comme à la plus belle.

Au superbe festin tous les dieux invités
Partageaient le bonheur des époux enchantés.
La main de la Discorde, entr'ouvrant un nuage,
Du désordre prochain fait briller le présage;
Elle tient un fruit d'or où ces mots sont écrits :
Le sort à la plus belle a réservé ce prix.
On sait quel fut le trouble entre les immortelles,
Qui toutes prétendaient à l'empire des belles,
Et qu'enfin Jupiter, qui n'osa les juger,
Fit dépendre ce droit de l'arrêt d'un berger.
LAMOTTE.

Le jugement du beau berger fut la source d'une infinité de malheurs; c'est depuis cette sentence néfaste, provoquée par la Discorde, que les procès, les querelles, les guerres, les batailles, se sont déchaînés sur le monde comme un fléau. Aussi la Discorde n'a-t-elle pas été oubliée par les écrivains et surtout par les poëtes de tous les temps. Ennius, dans ses *Annales*, personnifie la Discorde et nous la montre ouvrant les portes d'airain du temple de Bellone :

Discordia tetra
Ferratos belli postes portasque refregit.

Virgile (*Enéide*, VIII, 702) lui donne une chevelure hérissée de vipères et attachée par des bandelettes sanglantes :

Discordia demens
Vipereum crinem vittis innexa cruentis.

Pétrone en a tracé un tableau non moins saisissant et non moins célèbre (*Satiric.* 124). Il la dépeint sortant des enfers, les cheveux en désordre, la bouche écumante, les yeux pleins de sang, les dents rouillées, distillant de sa langue un venin infect, couverte de haillons, agitant d'une main une torche ou plutôt un *brandon* fatal, et de l'autre portant des rouleaux où se lisent ces mots terribles : *guerre, confusion, querelle.* Aristide la représente plus calme, mais aussi effrayante par sa pâleur et ses yeux égarés. Lucain, qui a composé un poëme sur les luttes et les dissensions des Romains, n'a pas voulu personnifier la Discorde; mais les poëtes qui l'ont suivi ont continué l'allégorie et revêtu encore la Discorde de ses oripeaux mythologiques; Claudien l'appelle la nourrice de la guerre (*nutrix Discordia belli*); Rapin lui fait porter la torche et sonner du cor pour appeler les peuples à la guerre :

Quassabat tædam ardentem, cornuque recurro
Sæva iterum resides populos in bella ciebat.

Nous n'en finirions pas si nous voulions citer tous les versificateurs qui ont mis en scène ce personnage allégorique. L'Arioste et Boileau se sont spirituellement moqués de ce travers littéraire en introduisant la Discorde dans leurs poëmes héroï-comiques. Dans l'Arioste, la Discorde est vêtue d'une robe de différentes couleurs, emblème de la contrariété des sentiments qui met la dissension parmi les hommes. Au lieu d'un poignard ou d'une torche, elle porte des assignations, des exploits, des actes notariés et autres papiers de chicane. Les procureurs, les notaires, les avocats sont ses ministres fidèles. Dans le *Lutrin*, de Boileau, la métamorphose est encore plus complète et plus divertissante. La Discorde est un des personnages principaux du poëme. C'est elle qui met aux prises le trésorier et le chantre, et qui entretient leur rivalité jusqu'au bout. Le poëte nous le montre

Encor toute noire de crimes.
Sortant des Cordeliers pour aller aux Minimes,

et se dirigeant vers son palais. Ce palais, c'est le *Palais de justice*, séjour de la chicane et des procès.

Elle y voit, par le coche, et d'Evreux et du Mans,
Accourir à grands flots ses fidèles Normands.

Mais une église seule (la Sainte-Chapelle) est en paix et semble braver la déesse.

La Discorde, à l'aspect d'un calme qui l'offense,
Fait siffler ses serpents, s'excite à la vengeance.
Sa bouche se remplit d'un poison odieux
Et de longs traits de feu lui sortent par les yeux.
« Quoi ! dit-elle, d'un ton qui fit trembler les vitres,
J'aurai pu jusqu'ici brouiller tous les chapitres,
Diviser cordeliers, carmes et célestins,
J'aurai fait soutenir un siége aux augustins :
Et cette église seule, à mes ordres rebelle,
Nourrira dans son sein une paix éternelle!
Suis-je donc la Discorde? et parmi les mortels
Qui voudra désormais encenser mes autels? »

Le portrait est achevé, et la poésie a décidément l'avantage sur la peinture. « On est agréablement surpris, dit Marmontel, d'entendre la Discorde tenir ici les discours que tient Junon dans l'*Enéide*, et parler d'une querelle de chanoines comme l'altière et impérieuse déesse parle de la fondation de Troie. »

Nous ne suivrons pas d'un bout à l'autre du poëme ce personnage allégorique dont le rôle est si actif; rappelons seulement que la Discorde se travestit et prend la forme d'un vieux moine pour se faire entendre du trésorier. Au IIe chant, la Discorde reparaît, poussant un cri de joie à l'aspect des trois champions du prélat qui sont à l'œuvre. Au IIIe chant, elle vient ranimer leur courage chancelant, emprunte les traits et la voix du vieux Sidrac et leur tient un pompeux discours, vraiment homérique, heureuse parodie des harangues d'Ulysse et de Nestor. C'est encore elle, au Ve chant, qui engage la lutte chez le libraire Barbin,

Et du combat fatal
Par un cri donne en l'air l'effroyable signal.

Aussi bien est-ce la Discorde qu'accuse la Piété, autre divinité allégorique, qui va se plaindre à Lamoignon (Ariste) des dissensions et de l'amour de la chicane dont souffre le chapitre. On ne pouvait parodier d'une manière plus spirituelle les faiseurs de poëmes épiques et la ridicule manie des personnifications allégoriques.

Citons encore quelques passages de poëtes modernes, où la Discorde est personnifiée :

La Discorde en fureur frémit de toutes parts.
RACINE.

Déjà dans tout le camp la Discorde, maîtresse,
Avait sur tous les yeux mis son bandeau fatal.
RACINE.

La Discorde aux crins de couleuvres,
Peste fatale aux potentats,
Ne finit ses tragiques œuvres
Qu'en la fin même des Etats.
MALHERBE.

La déesse Discorde ayant brouillé les dieux
Et fait un grand procès là-haut pour une pomme,
On la fit déloger des cieux
Chez l'animal qu'on appelle homme,
Qui la reçut à bras ouverts.
LA FONTAINE.

Voltaire, qui a repris dans son poëme de la *Henriade* toute la friperie épique, n'a pas manqué de mettre en scène la Discorde :

On voyait dans Paris la Discorde inhumaine
Excitant aux combats et la Ligue et Mayenne.
. . . .
Ce monstre impétueux, sanguinaire, inflexible,
De ses propres sujets est l'ennemi terrible.
Aux malheurs des mortels il borne ses desseins;
Le sang de son parti rougit souvent ses mains;
Il habite en tyran dans le cœur qu'il déchire,
Et lui même il punit les forfaits qu'il inspire.

Dans deux passages différents, le poëte dom Guerle a tracé un tableau coloré de la Discorde :

La Discorde aussitôt, sanglante, échevelée,
Fait siffler ses serpents, rallume la mêlée,
Et, dans les airs en feu secouant ses brandons,
Au cœur même des dieux verse ses noirs poisons;
Tout s'ébranle à la fois, et, respirant la guerre,
Le ciel s'est embrasé des fureurs de la terre.
. . . .
Là, dans un antre affreux, la Discorde impuissante,
Sur des glaives brisés assise, frémissante,
Dévorera sa rage, ivre de sang humain,
Et, les bras enchaînés de mille nœuds d'airain,
Mordant en vain ses fers de sa dent menaçante,
Rugira, l'œil horrible et la bouche écumante.

Enfin, Victor Hugo a dit dans une de ses odes :

Viens près de ces lares tranquilles,
Tu verras de loin, dans les villes,
Mugir la Discorde aux cent voix.

Passons maintenant aux allusions faites par les écrivains à la pomme fatale lancée par la déesse malfaisante sur la table des dieux :

« Une poignée d'enfants payés couraient à côté de la voiture en criant : « Vive le roi ! » Des valets, des espions, faisaient chorus; tous les honnêtes gens et la foule se taisaient. La séance dura trente-cinq minutes. Le roi annula tout ce qu'avait fait le tiers, jeta une *pomme de discorde* entre les trois ordres, proposa cinquante-trois articles d'un édit artificieux où il feint d'accorder une partie de ce que demandent les cahiers; il finit par dire : « Point de remontrances, » et leva la séance. »
C. DESMOULINS.

« Il ne voit pas que tel est sur moi l'ascendant du génie, que je n'ai pas été fâché que M. de Mirabeau, qui avait jeté la *pomme de discorde*, fît sa paix avec M... un peu à mes dépens. »
C. DESMOULINS.

« La *pomme de discorde* de la question d'Orient apparaît au début du ministère de M. Thiers, et nous voyons déjà, sous son jour le plus frappant, l'égoïsme de cette oligarchie britannique qui excitait alors l'Allemagne contre les Français. »
HENRI HEINE.

« La question de suprématie entre les deux familles avait été la première *pomme de discorde;* une foule de griefs particuliers étaient venus ensuite l'envenimer. De tout temps on s'est battu pour des couleurs; or, la livrée de Bergenheim était rouge, celle de Corandeuil verte. »
CH. DE BERNARD.

« Nous vous aimons toutes deux. Choisissez. — Florence m'aime, est-ce possible? s'écria Dalberg en tournant vers la jeune femme des yeux pleins d'interrogation et de flamme. — Ce n'est pas moi qui ai la *pomme*, dit Amine en se levant. Je vous laisse, heureux couple, vous avez besoin de solitude, et je vais chanter votre épithalame dans tout Paris. »
TH. GAUTIER.

« A propos du chapeau de cardinal qu'on avait promis depuis des années à l'abbé de La Rivière, favori de Monsieur, et que réclamait tout à coup le prince de Condé pour son frère le prince de Conti, Mme de Motteville dit, dans son style imagé, que « la *discorde vint jeter une pomme vermeille* dans le cabinet. »
SAINTE-BEUVE.

« Savez-vous que je reçus une lettre de quatre dames d'Angoulême? Je n'ai pas l'honneur de les connaître, mais je n'en suis que plus flatté de leurs bontés; elles ne signent point leur nom; elles m'ordonnent d'adresser ma réponse à Mme la marquise de Théobon. Que puis-je leur répondre? C'est jouer à colin-maillard.

Quatre beautés font tout mon embarras.
De faire un choix mon âme est occupée :
Qu'eût fait Pâris en un semblable cas?
En quatre parts la *pomme* il eût coupée.

Si vous voulez leur donner cette réponse ou cette excuse, c'est assez pour un vieux malade qui ne ressemble point du tout à Pâris. »
VOLTAIRE.

AUX PRINCESSES DE PRUSSE ULRIQUE ET AMÉLIE.

Si Pâris venait sur la terre
Pour juger entre vos beaux yeux,
Il couperait la *pomme* en deux,
Et ne produirait plus de guerre.
VOLTAIRE.

MADRIGAL
EN ENVOYANT A UNE BELLE PERSONNE DES VERS SUR ADAM ET ÈVE ET SUR LE JUGEMENT DE PARIS.

Et la Fable et la Vérité
Font voir ce que peut la beauté.
Adam, trop épris de ses charmes,
Renonce à de célestes biens,
Pâris met l'Asie en alarmes,
Et fait périr tous les Troyens.
C'est une *pomme* infortunée
Qui d'une affreuse destinée
Fit tomber sur eux le courroux;
En voyant ces attraits si doux
Dont les Grâces vous ont ornée,
Adam l'aurait prise de vous,
Et Pâris vous l'aurait donnée.
DANCHET.

DISCORDER v. n. ou intr. (di-skor-dé — rad. *discord*). Se dit des sons et des instruments qui ne sont pas d'accord : *Des instruments qui* DISCORDENT.

— Par anal. Manquer d'ensemble, d'harmonie; faire disparate : *Des couleurs qui* DISCORDENT.

— Fig. Etre en désaccord, ne pas s'accorder, ne pas s'harmoniser : *La vérité est tout ce qui s'accorde, le mensonge ou la fausseté tout ce qui* DISCORDE *avec Dieu.* (Toussenel.)

Dans un concert d'hymen, lorsque quelqu'un *discorde*,
Je sais juste baisser ou hausser une corde.
REGNARD.

DISCORT s. m. (di-skor — rad. *discorder*). Littér. Pièce de poésie où les troubadours mêlaient des vers en plusieurs langues.

DISCOSURE adj. (di-sko-zu-re — du gr. *diskos*, disque; *oura*, queue). Hist. nat. Dont la queue est déprimée et orbiculée à la base : *Agaric* DISCOSURE.

DISCOURANT (di-skou-ran) part. prés. du v. Discourir :

Eux *discourant*, pour tromper le chemin,
De chose et d'autre, ils tombèrent enfin
Sur ce qu'on dit de la vertu secrète
De certains mots. . . . . . .
LA FONTAINE.

DISCOUREUR, EUSE s. (dis-kou-reur, eu-ze — rad. *discourir*). Parleur, considéré au point de vue des qualités de sa parole, de sa manière de causer en parlant ou en écrivant, de l'étendue de ses discours : *Un ennuyeux* DISCOUREUR. *Un beau* DISCOUREUR. *Un* DISCOUREUR *séduisant. Un* DISCOUREUR *exercé. Un* DISCOUREUR *pesant, embarrassé. Le vain* DISCOUREUR *a un caractère de folie.* (Boss.) *Ne soyez point de ces* DISCOUREURS *qui ont la bouche pleine de belles maximes dont ils ne savent pas faire l'application.* (Boss.) *Xénophon méprise des institutions qui permettent à un* DISCOUREUR *habile de commander à des hommes de cœur et d'expérience.* (Mérimée.) *Nul écrivain n'est plus connu que l'admirable* DISCOUREUR *des* Essais. (P. Limayrac.) *Que le bon Dieu patafiole les* DISCOUREURS ! (Hetzel.) *Celui qui dit et qui ne fait pas est un* DISCOUREUR. (P. de Ligne.)

Du *discoureur* malencontreux
J'évite avec soin la présence.
DELILLE.

Les plus beaux *discoureurs* ne sont pas les plus sages;
Il est fort peu d'auteurs qui vaillent leurs ouvrages.
ANDRIEUX.

— Nom que l'on donne, dans certaines parties de la Bretagne, à une sorte de barde ou de poëte qui sert de messager officiel aux amoureux : *Ailleurs, le jeune époux doit enlever sa fiancée, après l'avoir longtemps fait demander par une espèce de barde ou de poëte, que l'on nomme* DISCOUREUR. (A. Hugo.)

— Adjectiv. Qui parle beaucoup, qui fait des discours : *Femme* DISCOUREUSE. *Assemblée* DISCOUREUSE.

— Par ext. Qui se traduit en paroles : *Son amitié n'est pas de ces passions* DISCOUREUSES *qui s'évaporent en beaux sentiments.* (Fléch.)

DISCOURIR v. n. ou intr. (di-skou-rir — rad. *discours*. Pour la conjug., v. COURIR). Traiter oralement un sujet, avec quelque méthode et une certaine étendue : DISCOURIR *sur la politique. Il discourt des lois et des coutumes.* (La Bruy.) ‖ S'entretenir : *Perdre son temps à* DISCOURIR. *Celui qui prend la peine de* DISCOURIR *de ses malheurs m'épargne celle de le consoler.* (St-Evrem.) *Pour bien parler, il ne faut pas trop* DISCOURIR. (Lamotte Le Vayer.) ‖ Tenir des propos sur le compte d'autrui : *Laissez* DISCOURIR *le monde, puisqu'il veut parler.*

— Par ext. Faire comprendre ses intentions ou sa volonté :

. . . C'est aux mieux disants une témérité
De parler où le ciel *discourt* par tes oracles,
Et ne se taire pas où parlent tes miracles.
RÉGNIER.

DISCOURS s. m. (di-skour — lat. *discurrere*, courir çà et là). Ce que l'on dit ou ce que l'on écrit; assemblage de mots, de phrases dont on se sert pour exprimer ses idées : *Faire de longs* DISCOURS. *Interrompre son* DISCOURS. *Reprendre le fil de son* DISCOURS. *Les longs* DISCOURS *n'avancent pas plus les affaires qu'une robe traînante n'aide à la course.* (Bacon.) *Lorsque notre âme est pleine de sentiments, nos* DISCOURS *sont pleins d'intérêt.* (Vauven.) *Les* DISCOURS *ne sont rien sans l'exemple.* (Lamenn.) *On sert mieux sa cause par l'exemple des bonnes actions que par les plus éloquents* DISCOURS. (De Gérando.) *Les cacophonies sont dans le* DISCOURS *ce que les faux accords sont dans la musique.* (Castil-Blaze.) *Il n'y a pas de* DISCOURS *qui soit plus simple que le sublime.* (Nisard.)

Dieu prête à mes *discours* un charme qui lui plaise!
RACINE.

. . . Le philosophe est sobre en ses *discours*,
Et croit que les meilleurs sont toujours les plus courts.
DESTOUCHES.

Le cœur par les *discours* ne se fait pas connaître;
Qui se dit vertueux cesse à l'instant de l'être.
GILBERT.

Le plus beau des *discours* ne vaut pas une aumône,
Et quand un malheureux vient vous tendre la main,
Laissez là vos écrits et donnez-lui du pain.
ETIENNE.

‖ Sujet de conversation que l'on développe : *Je quitte un* DISCOURS, *on croit en être dehors, et tout d'un coup je le reprends.* (Mme de Sév.) ‖ Propos que l'on tient en conversant : *Tenir de sots* DISCOURS, *des* DISCOURS *impertinents. Etre sensé, mesuré dans ses* DISCOURS. *Il ne faut faire aucun cas des* DISCOURS *de l'envie. Si nous n'aimions point l'approbation des hommes, nous serions peu sensibles à tous les* DISCOURS *désavantageux qu'ils pourraient faire de nous.* (Nicole.) *Fermez l'oreille aux* DISCOURS *qui vous flattent.* (Mass.) *En vérité, plus je vais, plus je vois qu'il n'y a d'autre parti à prendre que de mépriser les sots* DISCOURS *qu'on ne peut jamais empêcher.* (Volt.)

Oui, vos moindres *discours* ont des grâces secrètes.
RACINE.

Un *discours* trop sincère aisément nous outrage.
BOILEAU.

Ton *discours* de ton cœur est-il bien l'interprète?
MOLIÈRE.

C'est à vous, s'il vous plaît, que ce *discours* s'adresse.
MOLIÈRE.

Les bravades, enfin, sont des *discours* frivoles,
Et qui songe aux effets néglige les paroles.
CORNEILLE.

Je veux que l'on soit homme, et qu'en toute rencontre
Le fond de notre cœur dans nos *discours* se montre.
MOLIÈRE.

. . . . Les ris et les amours
Ne sont pas soupçonnés d'aimer les longs *discours*.
LA FONTAINE.

Tous les *discours* sont des sottises,
Partant d'un homme sans éclat;
Ce seraient paroles exquises,
Si c'était un grand qui parlât.
MOLIÈRE.

‖ Exhortations, conseils, réflexions, observations qui font la matière d'un entretien familier : *Recueillez dans votre sein les longs* DISCOURS *de l'amitié.* (J.-J. Rouss.)

— Elocution, façon de s'exprimer, de s'énoncer : *Le* DISCOURS *de l'apôtre est simple, mais ses pensées sont toutes divines.* (Boss.) *Moins les raisonnements sont convaincants, plus on a besoin de séduire par les grâces du* DISCOURS. (Volt.)

Voulez-vous du public mériter les amours?
Sans cesse en vos écrits variez vos *discours*.
BOILEAU.

— Vaines paroles : *Donner des* DISCOURS *pour des effets. Se payer de beaux* DISCOURS. *Payer quelqu'un en beaux* DISCOURS. ‖ Vain bruit, on-dit :

Irai-je, recueillant des *discours* mensongers,
Quand tout semble tranquille, inventer des dangers?
C. DELAVIGNE.

‖ Explications, raisonnements, réplique : *Point tant de* DISCOURS; *je n'aime pas les raisonneurs.*

— Loc. fam. *C'est un autre discours*, Ce n'est pas de cela qu'il s'agit. ‖ *Cela est bon pour le discours*, C'est une chose que l'on dit, mais que l'on ne fait pas. On dit plus souvent CELA EST BON À DIRE.

— Rhétor. Morceau oratoire dans lequel les moyens sont disposés et mis en œuvre, dans le but de produire la persuasion dans l'esprit des auditeurs : DISCOURS *en vers.* DISCOURS *en prose.* DISCOURS *de circonstance.* DISCOURS *académique.* DISCOURS *d'un avocat, d'un député, d'un prédicateur. L'exorde, la péroraison d'un* DISCOURS. *Prononcer, écouter un* DISCOURS. *La proposition est le* DISCOURS *en abrégé; le* DISCOURS *est la proposition développée.* (Fén.) *Un beau sermon est un* DISCOURS *oratoire dans toutes ses règles.* (La Bruy.) *Les* DISCOURS *académiques ne contiennent ordinairement que des louanges fades entassées sans discernement et sans goût.* (Grimm.) *Le début d'un* DISCOURS *doit être simple et modeste, pour concilier à l'orateur la bienveillance de l'auditoire.* (L'abbé Maury.) *L'écueil de presque tous les* DISCOURS *est la monotonie.* (Cormen.) *Les* DISCOURS *écrits ne font point d'effet à la tribune.* (Cormen.) *Où est l'heureux temps signalé par Beaumarchais, où tout finissait par des chansons? Hélas! aujourd'hui, tout finit par des* DISCOURS. (A. Karr.) ‖ Traité oratoire et concis sur un sujet quelconque : DISCOURS *de Descartes sur la méthode.* DISCOURS *de Bossuet sur l'histoire universelle.* DISCOURS *de Buffon sur le style. Les* DISCOURS *sur l'homme, de Voltaire, sont un de nos plus beaux monuments poétiques.* (Chamfort.)

— Gramm. *Parties du discours*, Mots considérés au point de vue de leur rôle grammatical : *Il y a dix* PARTIES DU DISCOURS : *le nom, l'adjectif, etc.*

— **Syn. Discours, harangue, oraison.** *Discours* appartient au langage usuel; il s'emploie seul aujourd'hui pour désigner, à un point de vue général, les paroles suivies prononcées en public par un orateur. *Harangue* et *oraison* se disent l'un et l'autre des *discours* prononcés en public par les anciens; mais *harangue* convient mieux quand il s'agit de la Grèce, et *oraison* quand il s'agit des Romains; cependant *harangue* sert exclusivement pour les paroles adressées par un général à ses soldats, et *oraison* semble le plus convenable quand on considère les discours sous le point de vue du mérite littéraire. On dit : les *harangues* de Tite-Live, de Salluste, parce qu'elles s'adressent généralement à des soldats; on dit, au contraire : les *oraisons* de Cicéron et de Démosthène, quand il s'agit de les faire étudier comme morceaux d'éloquence.

— **Encycl.** Rhét. On nomme *discours oratoire* une suite de phrases enchaînées avec art, dans le but de convaincre, de persuader ou d'émouvoir. Il y a plusieurs sortes de *discours* oratoires. Les rhéteurs grecs et romains les divisaient en trois classes : ceux du genre démonstratif, appliqués à la louange ou au blâme; ceux du genre délibératif, faits pour conseiller ou dissuader; ceux du genre judiciaire, ayant pour objet la défense et l'accusation. Cette division, un peu vague, ne pouvait être conservée par les modernes, qui trouvaient difficilement à y faire entrer les *discours* de la chaire et ceux de la tribune, dont la place est devenue si considérable.

Il est préférable, pour distinguer nettement tous les genres de *discours*, de les considérer chacun en particulier, au lieu de les grouper dans des classes facilement arbitraires, ce qui expose à des omissions. Nous noterons ici ces divers genres, en renvoyant, pour plus de détails, aux articles spéciaux sur chacun d'eux. Les *discours politiques* prononcés à la tribune ou sur les bancs des assemblées délibérantes sont, à proprement parler, les seuls qui, par l'ampleur des développements et l'imprévu des débats contradictoires, méritent d'être rangés dans ce qu'on a nommé le genre de l'éloquence politique. On y joint cependant les *discours de la couronne*, par lesquels les chefs d'Etat manifestent leurs pensées aux représentants de la nation; les *adresses*, au moyen desquelles ceux-ci expriment au chef de l'Etat les vœux de la nation et les réformes qu'ils voudraient voir opérer; les *proclamations militaires*, les *harangues*, etc. L'éloquence de la chaire comprend le *sermon*, l'*homélie*, le *prône*, la *conférence*, le *panégyrique*, l'*oraison funèbre*. On range sous le titre d'éloquence du barreau non-seulement les *plaidoyers*, mais aussi les *réquisitoires* et les *mercuriales*. En dehors de ces genres, se placent les *discours académiques*, et les *discours tumulaires*, prononcés sur la tombe d'un personnage qui vient de mourir.

Tout *discours*, à quelque genre qu'il appartienne, est soumis à des règles sous le triple rapport de l'*invention* ou choix des moyens oratoires, de la *disposition* ou ordre des parties, de l'*élocution* ou manière d'exprimer les pensées. Mais ces règles, qui peuvent guider le talent oratoire, ne peuvent le suppléer. Ce talent, plus rare qu'on ne le croit généralement et trop souvent confondu avec une faconde mal réglée, embrasse des qualités multiples et précieuses. Il faut qu'une vue nette se porte en même temps sur l'ensemble et sur les détails du sujet; qu'un esprit juste en coordonne le plan et enchaîne, sans confusion, les diverses parties du tout; que la proportion soit sévèrement gardée, et que cependant l'abondance des pensées se déploie dans les passages où se fait sentir la nécessité d'agir sur la raison ou sur le cœur des auditeurs; que la simplicité des moyens et la netteté de l'expression rendent toutes les démonstrations saisissables; que l'unité du plan force l'attention à se concentrer dans les limites du sujet; que l'action de l'orateur, sa voix et son geste, appropriés aux choses exprimées, ajoutent, sans emphase et sans roideur, aux moyens de persuasion.

Divers auteurs ont donné à des ouvrages, en prose ou en vers, le titre de *discours*. Nous citerons parmi les plus célèbres : le *Discours sur l'histoire universelle* de Bossuet, les *Discours sur l'histoire ecclésiastique* de Fleury, les *Discours sur l'homme* de Voltaire, le *Discours sur les disputes* de Rulhière. Mais ces ouvrages ne se sont astreints complétement ni aux règles, ni à la forme du *discours*, et quelquefois ils n'ent ont que le titre.

Le *discours* oratoire se compose de six parties : *exorde*, *proposition*, *narration*, *preuve* ou *confirmation*, *réfutation*, *péroraison*. Ces six parties n'entrent pas toutes nécessairement dans un *discours*, par exemple dans un plaidoyer ou dans un réquisitoire. D'ordinaire l'orateur se contente de narrer les faits, d'établir ses moyens de défense et de répondre aux arguments de son adversaire. L'exorde et la péroraison ne sont guère d'usage que dans les *discours* d'apparat ou les grands *discours*.

L'emploi partiel ou complet des six parties du *discours* est ce que la rhétorique nomme *disposition*. Mais, dit Cicéron (*Rhétorique à Herennius*), « à la disposition régulière, il faut joindre une autre sorte de disposition qui s'écarte de la rigueur des préceptes et s'accommode aux circonstances. L'orateur peut, selon les besoins de sa cause, commencer par la narration, ou par quelque argument solide, ou par la lecture de quelque pièce; ou bien, aussitôt après l'exorde, il arrive à la preuve et la fait suivre de la narration; il peut se permettre quelques autres changements semblables dans l'ordre usité, pourvu qu'il ne le fasse jamais que si sa cause le demande. Par exemple, si les oreilles de l'auditeur sont fatiguées, si sa patience est épuisée par les longs *discours* de l'adversaire, il vaudra mieux se dispenser de l'exorde et placer dès l'abord le récit des faits, ou quelque argument victorieux. Ensuite, si vous le jugez nécessaire, car il n'en est pas toujours ainsi, vous pouvez revenir à l'idée principale de cet exorde supprimé... Quand la narration vous paraîtra peu favorable à la cause, vous mettrez en tête une des meilleures preuves. Ces changements et ces transpositions deviennent quelquefois indispensables, et l'art même vous ordonne alors de renoncer aux préceptes de l'art sur l'ordre du *discours*. »

L'*exorde*, qui prépare l'auditeur à entendre la suite, a pour objet de se concilier sa bienveillance et son attention. Or on mérite la bienveillance, dit Cicéron, par un air de probité et de modestie. La modestie persuade; mais ne la confondez pas avec la timidité. Ayez de l'audace comme Démosthène : « Athéniens, je voudrais vous plaire, mais j'aime mieux vous sauver. » C'est aussi dans l'exorde qu'on flatte ses juges :

Devant le grand Dandin l'innocence est hardie;
Oui, devant ce Caton de basse Normandie,
Ce soleil d'équité qui n'est jamais terni,
Victrix causa diis placuit, sed victa Catoni.
(*Les Plaideurs.*)

La *proposition* est l'exposé clair et précis du sujet. Elle est simple ou composée. Elle est simple, quand elle n'a qu'un objet; dans le cas contraire, c'est-à-dire quand elle est composée, il faut exposer chaque point l'un après l'autre, ce qui s'appelle *diviser*. Les principales règles de la proposition sont : 1° qu'elle doit être entière; 2° qu'un membre ne doit pas se confondre avec un autre; 3° que le premier membre doit mener au second, le second au troisième, s'il y a lieu, et ainsi de suite; 4° qu'elle soit naturelle, ce qui revient à la règle précédente.

La *narration* est l'exposition du fait, assortie à l'utilité de la cause, c'est-à-dire faite de manière à ne pas nuire au client qu'on défend ou au sujet qu'on traite. C'est le fonds même du *discours : Omnis orationis reliquæ fons est narratio*, dit Cicéron. L'historien et l'orateur narrent, l'un dans le seul intérêt de la vérité, l'autre dans le seul intérêt de la cause. La narration doit être : 1° claire; 2° vraisemblable; 3° courte.

La *preuve* ou *confirmation* consiste à établir les moyens sur lesquels on s'appuie, et à démontrer ce qu'on avance dans la proposition. On la tient pour une partie essentielle du *discours;* le reste n'est, pour ainsi dire, que l'accessoire. « L'orateur, dit le chancelier d'Aguesseau, a rempli le premier et le plus noble de ses devoirs, quand il a su éclairer, instruire, convaincre l'esprit et présenter aux yeux de ses auditeurs une lumière si vive et si éclatante, qu'ils ne puissent s'empêcher de reconnaître à ce caractère auguste la présence de la vérité. » Trop souvent les lieux communs y occupent une grande place; il y a un choix de preuves à faire, même parmi celles qui se trouvent dans la cause; Cicéron fait dire à Antoine : « Pour moi, quand je choisis mes preuves, je m'occupe moins de les compter que de les peser... Rassembler un trop grand nombre de raisons frivoles et vulgaires, c'est donner lieu de penser qu'on n'en a point de fortes et de frappantes. D'autres preuves sont mêlées de bien et de mal, de façon que le mal qui en résulterait surpasserait le bien qu'on en pourrait espérer. Il faut les laisser à l'écart... Tel raisonnement ferait tomber l'avocat en contradiction avec lui-même. Il serait utile d'avancer telle proposition, d'articuler tel fait, mais la vérité ne le permet pas, et vous vous nuiriez par un mensonge. » On doit étudier ensuite l'ordre des preuves et la manière de les traiter. Il faut commencer par les plus faibles : *Semper augeatur et crescat oratio.* Quelquefois on frappe tout de suite un grand coup, afin de s'emparer de l'auditoire, ce que Quintilien nomme la méthode *homérique*. Quand on n'a que de petites preuves à donner, on les lie ensemble, de manière à en faire un faisceau. Prise isolément, chacune ne vaut pas grand'-chose; vues d'ensemble, plusieurs petites preuves arrivent à produire un grand effet.

La *réfutation* consiste à mettre à néant les moyens de ses adversaires. Il y faut de l'habileté et de l'adresse. « Vous ne pouvez, dit Cicéron, ni détruire ce que l'on vous objecte sans appuyer ce qui prouve en votre faveur, ni établir vos moyens sans réfuter ceux de l'adversaire; ce sont deux choses jointes par leur nature, par leur but et par l'usage que vous en faites. » Il s'agit de détruire les principes sur lesquels on se fonde contre vous, ou de montrer que ces principes sont mauvais. L'adresse de l'orateur consiste à établir que les objections de la partie adverse sont ou frivoles, ou incroyables, ou contradictoires, ou étrangères au sujet dont il est question. L'ironie et la raillerie peuvent tenir une grande place dans cette partie du *discours;* mais c'est là une arme qui doit être maniée avec adresse. « Nous avertissons l'orateur, dit Cicéron, de n'employer la raillerie ni trop souvent, car il deviendrait bouffon; ni au préjudice des mœurs, il dégénérerait en acteur de mimes; ni sans mesure, il paraîtrait méchant; ni contre le malheur, il serait cruel; ni contre le crime, il s'exposerait à exciter le rire au lieu de la haine; ni enfin sans consulter ce qu'il se doit à lui-même, ce qu'il doit aux juges, ou ce que les circonstances demandent : il manquerait aux convenances. Il évitera aussi ces bons mots préparés, médités longtemps, et qu'on apporte tout faits; la plupart sont froids et insipides. Qu'il respecte surtout l'amitié, la dignité; qu'il craigne de faire des blessures mortelles; que tous ses traits soient tournés contre l'ennemi, et encore ne doit-il pas attaquer toute sorte d'adversaires, ni toujours, ni par tous les moyens. Qu'il ne manque jamais d'assaisonner ses railleries de ce sel fin et délicat qui est une des propriétés de l'atticisme. »

C'est surtout dans cette matière de la réfutation qu'il faut se garer des faux raisonnements, *sophismes* ou *paralogismes*, comme on dit en rhétorique.

Les principales fautes dans lesquelles on peut tomber à cet égard sont : 1° l'*ignorance du sujet*, quand on essaye de prouver ce que l'adversaire ne nie point, ou ce qui est étranger au sujet; 2° la *pétition de principe*, quand on répond par des termes équivalents à ce qui précisément est en question; 3° *prendre pour cause ce qui n'est pas cause;* 4° *faire un dénombrement imparfait;* 5° *juger d'une chose par des faits accidentels;* 6° *passer de ce qui est vrai à quelque égard à ce qui est vrai absolument;* 7° *passer du sens divisé au sens composé et réciproquement;* 8° *abuser de l'ambiguïté des mots.*

La *péroraison*, dernière partie du *discours*, a deux objets : elle achève de convaincre, et elle persuade par l'émotion qui s'ajoute aux preuves données. L'orateur commence par récapituler ce qu'il a dit. « Vous pouvez alors, dit Cicéron, en reproduisant votre confirmation et en montrant à chaque preuve comment vous avez réfuté votre adversaire, présenter dans un court parallèle tout l'ensemble de la cause. On a surtout besoin, pour ces résumés, de varier les formes et les tournures de style. Au lieu de faire vous-même l'énumération, de rappeler ce que vous avez dit, et en quel lieu vous l'avez dit, vous pouvez en charger quelque autre personnage ou quelque objet inanimé, que vous mettez en scène. Dites, par exemple : — Si le législateur paraissait tout à coup et s'écriait : Pourquoi hésitez-vous encore? que pourriez-vous dire quand on vous a démontré...? Et, comme si vous parliez en votre propre nom, repassez tous vos raisonnements, l'un après l'autre, rappelez vos divisions, comparez vos moyens à ceux qu'on vous oppose, etc. »

Le meilleur modèle de *péroraison* classique que les rhéteurs modernes aiment à citer est celle du plaidoyer de Milon par Cicéron. Le client de l'orateur était menacé de l'exil. « Que les Romains, dit Cicéron, que mes concitoyens vivent heureux! qu'ils vivent dans la gloire et la sécurité! qu'elle soit florissante, cette république, cette patrie si chère, quelque traitement que j'en éprouve! Puissent mes concitoyens y vivre paisibles! qu'ils y jouissent sans moi d'un repos dont il ne m'est pas permis de jouir avec eux, mais qui est pourtant mon ouvrage! Moi, je me retire, je pars : si je ne puis partager le bonheur des Romains, je n'aurai pas du moins le spectacle de leurs maux, et la première ville où j'aurai trouvé des mœurs et la liberté, j'en ferai mon tranquille séjour. »

Tout en admirant l'habileté de Cicéron, nous préférons à ce morceau la magnifique péroraison de saint Vincent de Paul, montrant des orphelins dont il est le protecteur : « Or, sus, mesdames, la compassion et la charité vous ont fait adopter ces petites créatures pour vos enfants. Vous avez été leurs mères selon la grâce, depuis que leurs mères selon la nature les ont abandonnés. Voyez maintenant si vous voulez aussi les abandonner pour toujours. Cessez à présent d'être leurs mères, pour devenir leurs juges; leur vie et leur mort sont entre vos mains. Je m'en vais prendre les voix et les suffrages. Il est temps de prononcer leur arrêt et de savoir si vous ne voulez plus avoir de miséricorde pour eux. Les voilà devant vous! Ils vivent, si vous continuez d'en prendre un soin charitable; et je vous le déclare devant Dieu, ils seront tous morts demain, si vous les délaissez. »

— *Discours académique.* Olivier Patru, qui fut admis en 1640 à l'Académie française, y prononça, à cette occasion, un *discours* de remercîment dont elle fut si satisfaite, qu'elle imposa ensuite à tous les récipiendaires l'obligation d'en prononcer un du même genre. Quelques membres de la compagnie furent pourtant dispensés de cette formalité, par exemple Colbert, et plus tard Maret et Regnault de Saint-Jean-d'Angely. D'autres n'écrivirent pas eux-mêmes leur *discours :* Ducis fit composer le sien par Thomas. Chateaubriand, désigné en 1811 pour occuper le fauteuil laissé vacant par la mort de Marie-Joseph Chénier, ne voulut pas faire l'éloge d'un homme dont il était séparé par le dissentiment politique le plus complet et par une inimitié littéraire. Avant lui, Condorcet s'était refusé à célébrer les mérites du duc de La Vrillière et avait dû à cette circonstance de n'être appelé à l'Académie qu'après 1782, année de la mort de Maurepas, à qui les académiciens craignaient de déplaire. Cette obligation de haranguer publiquement empêcha l'auteur des *Maximes*, le timide La Rochefoucauld, de se présenter à l'Académie. Il ne pouvait soutenir la vue d'un auditoire et ne se sentait pas capable de débiter quelques lignes à haute voix sans tomber en défaillance. Le maréchal de Richelieu avait plus d'audace, mais moins de français. Dans le *discours* qu'il prononça en prenant le fauteuil de Dangeau, et dont on conserve encore le manuscrit tout entier écrit de sa main, on trouve les fautes d'orthographe les plus extraordinaires. Il écrit *reigne* pour règne, *seint* pour sein, *court* pour cour, *crétien* pour chrétien, *antier* pour entier, *dérangassent* pour dérangeassent, etc.

Pendant longtemps le *discours* de réception dut contenir l'éloge de l'académicien que remplaçait le récipiendaire, les éloges du cardinal de Richelieu, fondateur de l'Académie, du chancelier Séguier qui en fut le second protecteur, de Louis XIV, du roi régnant, et enfin de la compagnie elle-même. Six éloges en un seul *discours!* A la suite venait, comme aujourd'hui, l'éloge du récipiendaire, prononcé par le directeur. Aussi le président de Mesmes comparait-il les réceptions à ces messes solennelles où le célébrant, après avoir encensé toute l'assistance, finit par être encensé lui-même. Peu à peu la monotonie et le vide qui résultaient de cette série uniforme de louanges accumulées en fit retrancher une partie. Vers le milieu du XVIIIe siècle on commença à y mêler l'examen d'une question littéraire, et l'on se borna souvent, ainsi que de nos jours, à l'éloge de l'académicien remplacé et à celui de l'élu. Quelques esprits, en même temps satiriques et judicieux, trouvèrent encore que c'était trop. Piron, qui faillit être de l'Académie, ayant été averti par celui qui devait lui répondre de préparer son *discours :* « Il est tout fait, dit-il, et le vôtre aussi. — Comment cela? — Je me lèverai, j'ôterai mon chapeau, je dirai : Messieurs, je vous remercie de l'honneur que vous m'avez fait de m'admettre. Vous vous lèverez, vous ôterez votre chapeau et vous répondrez : Monsieur, cela n'en vaut pas la peine. »

Le mot de Piron est aujourd'hui plus applicable que jamais, et ces lignes de Voltaire semblent écrites d'hier : « Un jour, un bel esprit de l'Angleterre me demanda les Mémoires de l'Académie française. Elle n'écrit point de Mémoires, lui répondis-je; mais elle a fait imprimer soixante ou quatre-vingts volumes de compliments. Il en parcourut un ou deux. Il ne put jamais entendre ce style, quoiqu'il entendît fort bien tous nos bons auteurs. Tout ce que j'entrevois, dit-il, dans ces beaux *discours*, c'est que le récipiendaire, ayant assuré que son prédécesseur était un grand homme, que le cardinal de Richelieu était un très-grand homme, le chancelier Séguier un assez grand homme, le directeur lui répond la même chose, et ajoute que le récipiendaire pourrait bien aussi être une espèce de grand homme, et que pour lui, directeur, il n'en quitte pas sa part. Il est aisé de voir par quelle fatalité presque tous ces *discours* académiques ont fait si peu d'honneur à ce corps : on s'est imposé une espèce de loi d'ennuyer le public. La nécessité de parler, l'embarras de n'avoir rien à dire, et l'envie d'avoir de l'esprit, sont trois choses capables de rendre ridicule même le plus grand homme. Ne pouvant trouver des pensées nouvelles, ils ont cherché des tours nouveaux et ont parlé sans penser, comme des gens qui mâcheraient à vide et feraient semblant de manger, en périssant d'inanition. Au lieu que c'est une loi dans l'Académie française de faire imprimer tous ces *discours*, par lesquels seuls elle est connue, ce devrait être une loi de ne les imprimer pas. » (*XXXe Lettre philosophique.*)

L'usage des *discours* de réception a plus d'une fois amené des incidents singuliers et curieux, des chocs de personnalités vaniteuses ou d'opinions contradictoires. Lorsque Mgr de Clermont-Tonnerre, évêque de Noyon, remplaça Barbier d'Aucourt, il n'en fit pas l'éloge, et sur les observations qui lui furent adressées à ce sujet, il répondit qu'il s'était fait une loi de ne jamais louer des roturiers. L'Académie ne fut pas satisfaite de cette réponse et exigea l'insertion d'un éloge dans le *discours* imprimé; mais l'évêque grand seigneur échappa au désagrément de le prononcer en public. Bien que l'Académie affecte de se recruter chez les ducs plus que chez les gens de lettres, la morgue aristocratique ne saurait de nos jours aller aussi loin. Si, de notre temps, les éloges forment toujours le fonds principal des discours de réception, les nouveaux académiciens s'efforcent d'échapper à l'ennui d'un thème si banal par un procédé qui manque rarement son effet. La politique y entre en première ligne ou à peu près, et la littérature est en somme ce qui occupe le moins les deux orateurs. La vie de l'académicien défunt et celle du récipiendaire servent de prétexte à un commentaire contradictoire des principes de 89; on y éreinte, dans une prose tiède et qui coule à petit bruit, Voltaire et la Révolution; les séminaires viennent applaudir; une claque de choix occupe les tribunes et salue par des murmures flatteurs certains passages attendus avec une maligne impatience, et dont longtemps à l'avance on a soigné et préparé l'effet. Pourtant, si d'aventure le récipiendaire est par quelque fibre un homme de son époque et non tout à fait un homme du passé; s'il a commis le crime de ne s'attarder point assez longtemps dans les sacristies et de fréquenter un peu trop aisément les mauvais esprits qui voudraient soustraire l'humanité à la tutelle des bedeaux de la paroisse, alors il se peut qu'on lui fasse subir, une fois sur la sellette, des sévérités de jugement qui consoleront du moins l'évêque Dupanloup de son voisinage. Des amertumes secrètes, longtemps amassées, ont fait plus d'une fois explosion, et, pour dire vrai, il arrive que tel académicien entrant doit entendre quelque dure vérité dont il paye les frais. Mais le cas est rare, l'Académie ayant grand soin de n'admettre sous sa coupole que des hommes suffisamment animés de l'esprit de routine et possédés pour le moins de la foi du charbonnier. Deux révolutions ne l'ont pu détourner des grands seigneurs, des gens en place et des hommes d'Eglise, qui ne lui ont guère apporté qu'insolence et parfaite nullité.

Viennet était de notre avis, et le jour où il fut chargé, comme directeur, de recevoir M. de Carné, admis à l'exclusion du savant M. Littré, accusé d'athéisme par le puissant parti qui domine de nos jours l'Académie, le courageux défenseur de la liberté et du progrès ne laissa pas échapper l'occasion qui s'offrait à lui et dit tout haut ce qu'il pensait. « N'avez-vous pas été trop loin, demanda-t-il à M. de Carné, en écrivant deux fois que le XVIIIe siècle avait été sans vertus, sans génie et presque sans courage? Je conviens que les vertus y ont été fort rares. Mais le courage! je citerais bien des champs de bataille qui vous donneraient un éclatant démenti. Quant au génie littéraire, permettez-moi d'en trouver un peu dans les comédies du *Glorieux*, du *Philosophe sans le savoir*, de la *Métromanie*, dans les œuvres de Montesquieu, de Jean-Jacques, de Buffon, de d'Alembert, de Beaumarchais et de ce malheureux Voltaire, que vous poursuivez avec une ardeur impitoyable. Vous êtes un trop fervent catholique pour ne pas lui en vouloir; mais ne pouviez-vous pas faire pour lui ce que vous avez fait pour le cardinal Dubois, dont vous avez loué la diplomatie, après avoir flétri ses